

LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN COPROPRIÉTÉ

L'élimination des déchets ménagers constitue une corvée pour beaucoup de citoyens. Chacun d'entre nous produit en moyenne 1,6 kg de déchets de toutes natures par jour dont environ 30% de déchets organiques seraient recyclables. Il est donc possible de réduire leur volume tout en produisant un humus réutilisable pour nourrir les plantes du logement et celles situées sur les balcons ou les terrasses. Le compostage fournit ainsi une occasion de vivre, individuellement et collectivement, une expérience ludique et enrichissante pour mieux prendre conscience du cycle de vie de la matière organique et de la transformation en terreau fertile des déchets produits dans les cuisines et les jardins.

1. LE COMPOSTAGE, MODE D'EMPLOI

Le compost est un « engrais » fabriqué à partir d'un mélange fermenté de débris organiques (épluchures de fruits et de légumes, restes de cuisine et résidus de jardin) et de matières minérales (ex : coquilles d'œufs). Les déchets organiques se transforment en présence d'eau et d'oxygène. En quelques mois, des micro-organismes (champignons, bactéries, ...) transforment ces déchets en un produit comparable à de l'humus. C'est cet « engrais » qui favorise le développement des plantes et renforce leur résistance aux parasites, aux maladies et aux intempéries.

Les propriétaires de maisons individuelles qui disposent d'un jardin, entassent les détritiques sur une surface de terre, technique ancestrale la plus simple et la moins esthétique, ou utilisent des bacs en bois, si possible non traité, ou en plastique, si possible recyclé. Les personnes résidant en appartement ont moins de place. Elles peuvent disposer de composteurs individuels mieux adaptés à des quantités réduites de déchets qui sont ainsi transformés dans un conteneur de taille réduite.

La pratique du compostage s'est organisée et même industrialisée, y compris à grande échelle dans les pays anglo-saxons (Australie, Canada, Etats-Unis, ...), à Cuba, et en Europe (Autriche, Belgique, ...), ainsi qu'en France où des pionniers oeuvrent en ville : en effet, la densité de population et la quantité de déchets produits dans les copropriétés verticales et horizontales rendent la pratique du compostage particulièrement intéressante en milieu urbain. Des démarches ont été engagées avec des résultats significatifs en Alsace (Ribeauvillé), à Angers, à Chambéry, en Essonne, au Havre, dans l'Hérault, à Rennes, ... A Paris, une forte médiatisation a accompagné certaines opérations encore trop peu connues, annonçant une approche encore au stade expérimental. Les témoignages de lecteurs sont les bienvenus ...

Les déchets qui peuvent être compostés avec un dispositif traditionnel sont nombreux :

- ✿ déchets de jardin : fanes de légumes, feuilles mortes, gazon, branches broyées, ...
- ✿ déchets de cuisine : épluchures de légumes, fruits et légumes abîmés, marc de café, coquilles d'œuf, sachets de thé, ...
- ✿ déchets de maison : sciure, feuilles d'essuie-tout, cendres de bois. Ces derniers doivent cependant être limités en quantité.

Certains déchets sont interdits ou à éviter :

Ce sont les matières difficiles à dégrader, polluantes ou qui peuvent attirer des insectes ou animaux : sauces, graisses, huiles, mégots de cigarette, matières synthétiques, métaux, papiers glacés ou imprimés (les encres non végétales sont toxiques et peuvent s'accumuler dans le sol), plastiques, verre, coquilles de mollusques, restes de viande (risques d'odeurs), végétaux traités, branches non broyées et feuilles dures (trop longues à se décomposer), "mauvaises herbes" en graines (risque de germination).

La transformation des matières organiques se fait naturellement. Toutefois, pour produire du compost, il faut respecter certaines règles :



- ✿ mélanger les divers déchets organiques : cela permet d'obtenir un bon rapport carbone/azote ;
- ✿ aérer et brasser le mélange régulièrement ;
- ✿ veiller à une bonne humidité : si le compost est trop humide les micro-organismes sont asphyxiés ; s'il ne l'est pas assez, ils se dessèchent et le processus s'arrête.

Pour réussir son compost, il est important de mélanger des matières différentes :

- ✿ les matières plutôt carbonées (fermes, brunes et sèches telles que paille, feuilles mortes et tiges ou branchages) avec les matières azotées (en général elles sont molles, vertes, fraîches telles que les tontes de pelouse, les déjections animales, les épluchures).
- ✿ les humides avec les sèches,
- ✿ les déchets grossiers avec les fins.

Une surveillance du compost est nécessaire pour éviter des désagréments connus :

- ✿ insectes et rongeurs : ces indésirables sont attirés par certains déchets ; il faut alors recouvrir ces derniers de matières sèches ou enfouir ces déchets dans le compost.
- ✿ moisissures, odeurs nauséabondes : cela signifie que le compost a besoin d'être aéré ; cela se fait en le mélangeant et en le retournant.
- ✿ odeurs de purin ou d'ammoniaque : Le compost est trop riche en matières azotées et humides. Il est nécessaire d'ajouter des matières carbonées (feuilles mortes, paille, petites branches).
- ✿ filaments blanchâtres apparaissant dans le composteur : Il s'agit de champignons. Ils signalent que le compost est trop riche en matières carbonées, dures et très sèches. Des matières vertes ou un peu d'eau doivent être ajoutées.

2. LE MATERIEL DE COMPOSTAGE

Ce matériel est vendu dans les jardinerie et les grandes surfaces, ainsi que sur internet où l'offre est devenue pléthorique en peu de temps, avec des origines douteuses parfois. Il est recommandé de privilégier des produits estampillés NF Environnement pour garantir le respect des normes de fabrication et la qualité du matériel.

Il existe deux grandes catégories d'équipements :

Le composteur "semi-traditionnel" : c'est un bac de forme et de capacité variable dans lequel les déchets sont ajoutés au fur et à mesure et qui nécessite d'être en contact avec la terre ; ce dispositif fonctionne naturellement, sans ajouter de vers car la nature y pourvoit toute seule, via le contact des déchets végétaux avec le sol. Ce type d'équipement est adapté aux copropriétés horizontales et verticales, dès qu'elles disposent d'un jardin, même de surface réduite.



Le " lombricomposteur " : c'est un ensemble de bacs superposés amovibles, de forme et de capacité variables, souvent installé sur pieds. Sa contenance est inférieure aux composteurs semi-traditionnels. Il est, en raison de sa petite taille, utilisé à l'intérieur du logement (cuisine, cave, garage, balcon ou terrasse protégé du froid et de la pluie). N'étant pas en contact avec la terre, des vers d'une espèce spécifiquement adaptée sont ajoutés, dès l'installation, pour démarrer le processus de compostage "hors sol". Un équipement de ce type répond bien aux besoins d'une famille de 2 à 6 personnes, de plusieurs couples désirant traiter leurs déchets en commun ou d'enseignants volontaires souhaitant lancer une expérience-pilote avec leurs élèves ; les enfants sont de merveilleux ambassadeurs du compostage dont ils sont souvent les supporters actifs.

Le témoignage d'une habitante de Paris :

« J'ai installé un lombricomposteur du commerce dans ma cuisine de moins de 6 m² depuis l'été 2008 ; notre dispositif privé nous donne entière satisfaction et l'expérience nous a montré rapidement, à mon époux et à moi-même, que nos appréhensions initiales, portant notamment sur le risque d'odeurs désagréables, sont totalement infondées, à condition de respecter le mode d'emploi, quelques règles de base et d'utiliser des astuces que nous avons mises au point par nous-mêmes et que l'accompagnement collectif permet de partager dès le démarrage pour optimiser le processus ».

Des " **puristes** " considèrent que le lombricompostage n'est pas "naturel" au prétexte qu'on ajoute des vers aux déchets. On peut s'interroger sur la définition et les limites du mot " naturel ". Il existe cependant des exigences pratiques qui conduisent à adapter les moyens de recycler ses déchets lorsqu'on habite un appartement situé dans une copropriété ne disposant que d'une cour pavée et que rien n'est prévu dans le circuit municipal ou régional de traitement des ordures ménagères ».

3. LES ENJEUX DU COMPOSTAGE

Le compostage en milieu urbain se justifie de multiples façons :

3-1 L'importance des déchets ménagers dans l'économie

Une personne produit environ 590 kg de déchets de toutes natures par an qui se retrouvent dans nos poubelles et les conteneurs de tri (390 kg), ainsi qu'en déchetterie (200kg) ; en compostant nos déchets végétaux domestiques tels que nos épluchures de fruits et légumes, nos résidus issus d'entretien des plantations dans les cours et les jardins ou sur les balcons et terrasses, nous pourrions alléger notre poubelle de 40 kg par an et par personne au moins (Source ADEME). Une ville de 10 000 habitants éviterait ainsi de produire, au bas mot, 400 tonnes de déchets ménagers dans l'année et l'équivalent pour une ville comme Paris serait de 80 000 tonnes.

3-2 Un coût de collecte et d'élimination improductif

Les déchets végétaux contiennent 80% d'eau. Ils sont difficiles à trier et à valoriser dans le cadre du tri sélectif tel qu'il est organisé actuellement dans les villes. Ils surchargent les poubelles urbaines, ainsi que tout le circuit de traitement des ordures, tout en induisant des coûts élevés d'investissement et de fonctionnement à la charge du contribuable. Afin de mieux maîtriser ces coûts, certaines communes ont introduit une taxation des ordures ménagères au poids et au volume des déchets enlevés par foyer ou immeuble.

3-3 La pollution générée par le traitement des déchets ménagers

Les incinérateurs existants et ceux prévus dans les programmes d'investissement pour gérer ce "tout-à-la-poubelle" sont et seront de plus en plus à l'origine d'une pollution croissante malgré les améliorations apportées aux techniques d'élimination.

Dans certaines régions les équipements ou les circuits de collecte sont saturés conduisant à la constitution de décharges sauvages. Enfin les habitants refusent de plus en plus le stockage et l'enfouissement des déchets, quelle que soit leur nature ou les réglementations et normes en vigueur.

3-4 La production d'un « engrais » peu coûteux

La valorisation des déchets végétaux par le recyclage produit un " engrais " à peu de frais en quelques mois. L'utilisation de cet « engrais » permettra d'utiliser moins de produits chimiques pour entretenir les plantations publiques, communes ou privées. Dans l'habitat collectif privé (copropriétés verticales ou horizontales), la réalisation en commun du compostage et l'entretien des espaces verts contribue à tisser des relations entre habitants et à maintenir un fort lien social.

En termes d'économie de production et selon l'expérience d'une adepte du lombricompostage en ville, 100 kg de déchets végétaux produisent en un an environ 27 kg (soit 41 litres) de compost solide et 56 kg (soit 56 litres) de compost liquide.

Ces chiffres conduisent à se poser la question des débouchés du compost produit, lorsqu'il ne peut pas être utilisé sur place par les producteurs (famille ou groupe de voisins sur leurs espaces verts, balcons, terrasses ou jardinières).

Une réflexion doit ainsi être menée sur les processus et les circuits de traitement des déchets avec leur articulation entre différentes filières et leur coordination aux différents niveaux de décision, en tenant compte de dimensions multiples (individuel/collectif, privé/publique, expérimentation/industrialisation, ...).

A l'heure actuelle, des solutions pragmatiques sont adoptées dans des cadres variés (régions, départements, communes, syndicats de copropriétaires, ASL, familles, ...). A la lumière de l'expérience, les projets de compostage (avec ou sans vers ajoutés) qui ont les meilleures chances de succès semblent être ceux qui sont associés, dès leur conception, au jardinage (en pots ou en parcelles), en parallèle avec du partage et du troc (ex : graines ou boutures contre compost liquide ou solide) pour opérer en circuit complet ou fermé. Les facteurs de succès dans tous les cas sont l'engagement personnel et la recherche de qualité dans le temps. La traçabilité des produits tout au long du processus est alors essentielle : si les déchets sont de qualité « bio » au départ, ils produiront un compost de qualité « bio » à l'arrivée.

Le compostage urbain offre aujourd'hui une bonne opportunité de satisfaire le besoin de jardinage de beaucoup de citoyens tout en leur permettant de le faire à un coût modeste, dans un environnement convivial avec la satisfaction de participer à une action collectivement et écologiquement utile.

Les enjeux annoncés invitent à lancer des expériences bien construites pour populariser une pratique qui permet de réconcilier tradition et modernité, tout en développant, en réseau, de multiples projets individuels ou collectifs dans des conditions adaptées au milieu urbain.

Parmi les engagements du Grenelle Environnement, figure un axe « Améliorer la gestion des déchets » avec 3 objectifs :

- Réduire la production d'ordures ménagères
- Augmenter le recyclage (matière organique)
- Diminuer les stocks de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération

Ces objectifs se déclinent, en particulier, de la manière suivante :

- Production d'ordures ménagères : réduction de 5 kg par an et par habitant pour les 5 prochaines années
- 35% des déchets ménagers recyclés en 2012 et 45% en 2015
- 75% des emballages ménagers recyclés en 2012
- 75% des déchets des entreprises recyclés en 2012
- Diminution de 15% des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération d'ici 2012
- Extension de la responsabilité des producteurs aux déchets provenant de la fin de vie des produits mis sur le marché
- Tarification incitative obligatoire pour réduire les volumes de déchets
- Evaluation de l'impact des modes de gestion des déchets
- Harmonisation au niveau national de la signalétique couleur et des consignes de tri
- Information et sensibilisation concernant la prévention et la gestion des déchets

(Source MEEDM - Août 2009)

4. Une approche optimale pour débiter

De nombreuses initiatives de compostage commencent à montrer des résultats probants, grâce à des méthodes et des outils concrets. Il subsiste des freins culturels et psychologiques, ainsi que des obstacles administratifs et financiers. Néanmoins, l'intérêt pour le recyclage des déchets végétaux urbains par compostage se confirme et stimule l'envie d'en faire autant.

Les collectivités locales sont de plus en plus actives dans toute la France pour faciliter le compostage et favorisent souvent ce type d'initiatives ; à titre d'exemple, le plan PREDMA (Plan Régional d'Élimination des déchets Ménagers et assimilés) en région Ile de France propose de cofinancer 30% de l'achat d'un équipement de compostage et 50% de l'accompagnement du projet (conseil, formation, communication).

Car de toutes les expériences menées à plus ou moins grande échelle, il ressort que l'accompagnement est déterminant pour réussir un projet de compostage en milieu urbain : de la constitution de l'équipe de volontaires, porteurs du projet, au choix de l'équipement et de son emplacement, de la répartition des tâches au financement, de la qualité des déchets recyclés aux débouchés du compost solide et/ou liquide selon le type de composteur retenu, de l'installation jusqu'à la première récolte ou davantage si l'équipe de volontaire souhaite un soutien prolongé.

Au delà des déclarations et du partage d'expériences variées, avec leurs succès comme leurs échecs, il nous reste à nous engager davantage au quotidien pour favoriser la sensibilisation au compostage domestique et pour généraliser sa pratique dans des conditions optimales afin de promouvoir d'autres habitudes et d'encourager d'autres modes de vie en ville.

En effet, il s'agit maintenant de « passer à l'acte » dans nos copropriétés, individuellement et collectivement, pour ne pas nous laisser déborder par nos déchets.